

Séance du 4 février 2021

Nombre de Membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 28 janvier 2021  
Date d'affichage : 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à dix neuf heures, le conseil municipal de Beuzevillette, régulièrement convoqué, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Yan BASTIDA, Maire.

**Présents :**

Yan BASTIDA	Florence POTTIER	Sylvie PORET-ROTHACKER
Sébastien LE MEUR	Romain TEINTURIER	Olivier LINTOT
Christine TEINTURIER	Cyrille PLAZANET	
Noël BLANCHARD	Sylvia ROUSSELIN	Raynald HERANVAL
Pierrette BOUFFAY	Corinne LEFEBVRE	Nathalie MARTOT

**Absents excusés et procurations :**

David MALANDAIN donne procuration à Yan BASTIDA.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Madame Pierrette BOUFFAY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**REVALORISATION DU TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose une revalorisation du tarif des concessions cimetière comme suit :

Concession 30 ans	Tarif actuel	Tarif proposé
1 corps	66 €	80 €
2 corps	76 €	100 €
3 corps	100 €	150 €
enfant	43 €	0

Columbarium 30 ans	755 €	750 €
Plaque pour le jardin du souvenir	75 €	75 €

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer la tarification ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Fait à Beuzevillette le 4 février 2021,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire